



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
RURALES DES 2 HELPES

33, rue de Taisnières - 59440 MARBAIX  
Tél 03 27 59 46 85 – Fax 03 27 59 46 87  
E-mail : contact@ccr2h.fr – Site : www.ccr2h.fr

Commune : .....

N° de dossier : .....

Date du dépôt : .....

*Cadre réservé à l'Administration*

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Aide à la création et à la reprise d'activités  
commerciales, artisanales ou prestations de services

Madame, Monsieur,

Vous demandez à la Communauté de Communes Rurales des 2 Helves (CCR2H), organisme public, une subvention dans le cadre de votre projet de création ou reprise d'entreprise. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier. Nous vous rappelons que **seules les créations et reprises d'entreprises réalisées depuis moins de 6 mois** à compter de la date de dépôt du présent dossier peuvent être prises en compte.

Votre demande doit être adressée au siège de la CCR2H (33, rue de Taisnières – 59440 MARBAIX). Seuls les investissements que vous avez réalisés depuis moins de 6 mois avant la date de dépôt du présent dossier, ou que vous réaliserez suite à l'acceptation de cette demande, sont susceptibles de bénéficier de l'aide intercommunale.

Cette subvention n'est pas automatique. Elle est appréciée et attribuée en fonction de :

- l'intérêt économique, social et environnemental de votre projet
- de la viabilité de votre projet
- des crédits disponibles sur le budget de la communauté de communes.

Pour être certain d'obtenir la subvention et en connaître le montant, nous vous conseillons d'attendre la notification de la décision de la CCR2H avant d'effectuer vos investissements (dans l'hypothèse où ceux-ci ne sont pas encore réalisés). Le paiement de la subvention s'effectuera sur présentation de factures acquittées.

N'oubliez pas de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces justificatives demandées. Un oubli retarderait la décision !

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président,  
Damien DUCANCHEZ



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
RURALES DES 2 HELPES

33, rue de Taisnières - 59440 MARBAIX  
Tél 03 27 59 46 85 – Fax 03 27 59 46 87  
E-mail : [contact@ccr2h.fr](mailto:contact@ccr2h.fr) – Site : [www.ccr2h.fr](http://www.ccr2h.fr)

## CONDITIONS ET MODALITÉS D'OBTENTION DE LA SUBVENTION

### Qui peut bénéficier de la subvention ?

Pour bénéficier du dispositif « Prime à la création et à la reprise d'activités commerciales, artisanales ou prestations de services », vous devez remplir les conditions suivantes :

- être en situation régulière, à la date de la demande de l'aide, vis à vis de vos obligations fiscales et sociales,
- avoir le siège social ou l'établissement commercial concernée par le projet sur le territoire de la Communauté de Communes Rurales des 2 Helves,
- avoir étudié préalablement votre projet avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et/ou la Boutique de Gestion Espace ou tout autre organisme habilité et reconnu.

### Quel est le montant de la subvention ?

Le taux de subvention de la Communauté de Communes sera au maximum égal à 15 % du montant HT des investissements éligibles, en sachant que :

- Le montant des investissements pris en compte pour le calcul de la subvention est plafonné à 20 000 € HT

**- Le montant de la subvention calculé est plafonné à 3 000 € par projet.**

### Quelles sont les dépenses éligibles ?

- Investissements relatifs à la modernisation de l'entreprise, des locaux d'activité et leurs équipements professionnels
- Éléments de signalétiques intérieures et extérieures
- Investissements relatifs à la sécurisation de l'entreprise et des locaux d'activité
- Investissements de contraintes (mises aux normes ...)
- Investissements de productivité
- Matériel roulant pour le commerce de tournée (camion magasin) et les activités artisanales (fourgon, remorque).

### Comment est attribuée la subvention ?

- La subvention ne peut être octroyée qu'une seule fois pour un même projet quel que soit le statut juridique de l'entreprise.

- L'octroi de la subvention n'est pas automatique. Il est subordonné à l'appréciation du dossier de demande par le Comité des élus (validée ensuite en Conseil Communautaire, instance délibérative de l'organisme public), aux fonds disponibles et au nombre de dossiers déposés.

- La subvention sera versée sur présentation des factures acquittées.

- La subvention est cumulable avec toute autre prime ou subvention d'État ou Européenne liée à la création ou reprise d'entreprises (en respectant toutefois les règles de cumul).



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
RURALES DES 2 HELPES  
33, rue de Taisnières - 59440 MARBAIX  
Tél 03 27 59 46 85 – Fax 03 27 59 46 87  
E-mail : contact@ccr2h.fr – Site : www.ccr2h.fr

**DOSSIER  
(à remplir par le demandeur)**

**IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION**

M.                       M<sup>me</sup>                       M<sup>elle</sup>                       M. et M<sup>me</sup>

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Tél ..... Mèl .....

Date de naissance ..... Situation familiale .....

Formation/Diplôme .....

**PRÉCISIONS SUR VOTRE SITUATION ACTUELLE**

Actuellement, Vous êtes :

Demandeur d'emploi. Depuis quand ? .....

Salarié du secteur privé. Précisez : .....

Fonctionnaire. Précisez : .....

Chef d'entreprise. Précisez l'entreprise : .....

Autre. Précisez : .....

**DESCRIPTION DE VOTRE PROJET**

- **Pourquoi créer votre entreprise ? Quelle est votre expérience ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Vu le Règlement CE n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de minimis.*

*Vu les Articles L. 1511-2 et L. 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCR2H en date du 16 novembre 2009*

*Vu la décision de la commission permanente du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais en date du 1<sup>er</sup> février 2010*

- **À quel stade en êtes-vous dans votre projet de création ou reprise d'entreprise :**  
(réflexions, prise de contact avec les partenaires, formations, démarches effectuées auprès des banques, activité déjà démarrée, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Date de démarrage de votre activité :**

Votre activité a déjà démarrée ?

Oui  Précisez la date .....

Non  Précisez la date prévisionnelle (si vous la connaissez) .....

- **Votre projet concerne :**

Une création d'entreprise

Une reprise d'entreprise

- **Dénomination de l'entreprise :** .....

- **Nombre de salariés prévus :** .....

- **Secteur d'activité concerné :**

Commerce Précisez .....

Artisanat Précisez .....

Services Précisez .....

Profession libérale Précisez .....

Autre Précisez .....

- **Commune d'implantation de votre (future) entreprise :** .....

- **Statut juridique :** (Auto-entrepreneur, Entreprise individuelle, SARL, etc.)

.....



## INVESTISSEMENT ENVISAGÉ

- **Décrivez les investissements envisagés pour lesquels vous sollicitez une subvention de la CCR2H :**

(type de matériel et/ou de travaux, date d'acquisition et/ou de réalisation, montant HT, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Plan de financement :**

### **Dépenses :**

Coût total de l'investissement \_\_\_\_\_ : ..... € HT

Honoraires de maîtrise d'œuvre \_\_\_\_\_ : ..... € HT

Montant total de la dépense HT \_\_\_\_\_ : ..... € HT

**Montant total de la dépense TTC \_\_\_\_\_ : ..... € TTC**

### **Recettes :**

Subvention CCR2H \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ €

*calculée au taux de 15 % de l'investissement HT – subvention plafonnée à 3 000 €*

Autres subventions (indiquer le nom du financeur) :

- ..... : ..... €

- ..... : ..... €

- ..... : ..... €

- ..... : ..... €

Apport de fonds personnels \_\_\_\_\_ : ..... €

Prêt bancaire \_\_\_\_\_ : ..... €

**Montant total des recettes \_\_\_\_\_ : ..... €**

## LE SAVIEZ-VOUS ???

La Communauté de Communes Rurales des 2 Helves, compétente en matière d'informatique, dispose d'un cybercentre (basé au siège de la communauté, 33 rue de Taisnières à Marbaix). Cette salle informatique, composée de 12 ordinateurs (en réseau avec accès internet) est accessible à tous, initiés ou non.

Aujourd'hui la CCR2H peut vous proposer de vous initier à des applications informatiques dans le cadre de votre projet professionnel, et ce de manière gratuite. Par conséquent, afin de permettre à notre animateur informatique d'envisager ces sessions de formation, nous remercions de répondre aux questions suivantes.

Une initiation à l'informatique qui serait dispensée à Marbaix vous intéresserait-elle ?

Oui

Non

- Si Non, pourquoi ? .....

.....

- Si oui, pour quelles applications ?

Traitement de texte (lettres, mise en page, etc.)

Tableur (création de tableaux, calculs automatisés, etc.)

Internet (recherche sur internet, démarches en ligne, messagerie électronique, etc.)

Autres Précisez .....

Acceptez-vous qu'un animateur informatique de la CCR2H prenne contact avec vous à ce sujet.

Oui

Non

Si oui, Nom de la personne à demander : .....

Je soussigné(e), Nom et Prénom : .....

Certifie sur l'honneur <sup>(1)</sup> l'exactitude des renseignements inscrits dans le présent dossier de demande de subvention.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur

(1) Déclaration sur l'honneur : Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis à vis de la CCR2H entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues par décision du Conseil Communautaire, et l'interdiction de déposer d'autres dossiers de demande de subventions auprès de la CCR2H. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code Pénal).



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
RURALES DES 2 HELPES  
33, rue de Taisnières - 59440 MARBAIX  
Tél 03 27 59 46 85 – Fax 03 27 59 46 87  
E-mail : [contact@ccr2h.fr](mailto:contact@ccr2h.fr) – Site : [www.ccr2h.fr](http://www.ccr2h.fr)

## DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER

Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet.

Pour cela, il doit comporter :

- la présente demande de subvention remplie et signée
- tout document permettant de justifier la création de votre entreprise (extrait RCS, extrait Kbis, etc.)
- les devis détaillés (ou factures si les investissements sont déjà réalisés)
- vos diplômes et certificats
- le cas échéant, les plans nécessaires à la compréhension du projet
- le cas échéant, les études et diagnostic préalables à la réalisation de votre projet